



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°38

Réunion du mardi 9 mai 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

TESSANCOURT SUR AUBETTE – STADE MUNICIPAL – NNI 786090101

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. LEDUC et M. ELISABETH, membres de la C.D.T.I.S. des Yvelines le 29/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN signée par le propriétaire le 07/03/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 29/03/2023

La C.R.T.I.S. constate la non-conformité majeure suivante :

- **La zone de sécurité de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu n'est pas respectée, elle est obligatoire (Art. 3.3 - Règlement Ed. 2021). Les bancs de touche joueurs et les buts de foot à 8 étant à 2m de la ligne de touche.**

Au regard des éléments transmis et en l'absence du plan de l'aire de jeu et d'une attestation administrative de capacité, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer un classement de cette installation.

Remarque de la C.R.T.I.S. :

Afin d'autoriser la pratique en football réduit, la C.R.T.I.S. préconise de mettre à distance réglementaire (2,50m) ou de retirer les bancs de touche.

En copie : District des Yvelines

1.2. Confirmations de niveau de classement

VIARMES – COMPLEXE SPORTIF MASPOLI 2 – NNI 956520102

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 21/03/2020.

Installation visitée par MM. FEBVAY et DA MATA, membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 20/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau T6 PN signée par le propriétaire le 20/03/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Arrêté d'Ouverture au Public
- Rapport de visite

Remarque de la C.R.T.I.S. :

Un dispositif de protection est obligatoire (main courante ou clôture grillagée) sur au moins la longueur côté vestiaires afin d'obtenir un classement T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T7 PN jusqu'au 09/05/2023 et demande à la mairie de lui transmettre un plan côté des vestiaires.

LES ULIS – STADE JEAN MARC SALINIER 2 – NNI 916920102**LES ULIS – STADE JEAN MARC SALINIER 3 – NNI 916920103**

La C.R.T.I.S. atteste la bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

L'ETANG LA VILLE – STADE DU VAL DES SOURCES – NNI 782240101

La C.R.T.I.S. atteste la bonne réception des tests insitu et de l'A.O.P. transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.3. Changements de niveau de classement

CHATOU – STADE PARC AUGUSTE RENOIR – NNI 781460301

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie de Chatou indiquant que l'installation n'est pas utilisée pour la pratique en compétitions officielles et la retire du classement.

En copie : District des Yvelines

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

PARIS – COMPLEXE SPORTIF DIDOT- NNI 751140501

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 08/01/2019.

A la demande de la Mairie de Paris, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 27/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 17/04/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 228 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.46.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/05/2025.

GENNEVILLIERS – STADE LILIAN THURAM – NNI 920360401

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 07/01/2019.

A la demande de la Mairie de Gennevilliers, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 25/04/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 12/04/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 127 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.25.
- Facteur d'uniformité : 0.43.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/05/2025.

EPINAY SUR ORGE – STADE DU BREUIL 2 – NNI 912160102

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande du club d'EPINAY SUR ORGE SC, contrôle de l'éclairage effectué par M. GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 24/04/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 24/04/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 153 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51.
- Facteur d'uniformité : 0.68.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/05/2027.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

TORCY – COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY 2 – NNI 774680102

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 21/04/2023.
- Plan de l'aire de jeu : dimensions de 105 m x 68 m avec 2 mâts de 16 m et 2 mâts de 19 m équipés de 5 projecteurs LED à 1550 W
- Etude d'éclairage du 30/03/2023 de CEPHEE LED.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 283 lux
- Facteur d'uniformité : Emin/EhMoy : 0,86
- EhMin/EhMax : 0,70
- GlareRating : GR Max = 48

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5.

4. DIVERS

ORMESSON SUR MARNE – STADE DU BELVEDERE – NNI 940550101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'aménagement des bancs de touche durant les travaux.

La C.R.T.I.S. donne son accord pour l'installation de bancs de touche non couverts implantés à 2,50m de la ligne de touche sous réserve que ceux-ci soient correctement fixés au sol.

PARIS – STADE POTERNE DES PEUPLIERS – NNI 751130501

Installation contrôlée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S. à la suite d'opérations de maintenance.
La C.R.T.I.S. lève l'interdiction de pratique sur cette installation.

Copie : District Parisien de Football
Marie de Paris
Paris XIII E.S. - 551989
FOOT 130 – 550085
SPORTING CLUB PARIS – 540531

CLAYE SOUILLY – STADE CLEMENT PETIT 3 – NNI 771180103

Visite et contrôle de l'installations par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S. le 04/05/2023, dans le cadre d'une visite conseil.

L'objectif étant de faire un état des lieux, et d'apporter des conseils au club et à la Mairie en vue d'un classement en niveau T3 pour disputer le Championnat R1 Seniors.

La C.R.T.I.S. transmet au club et à la Mairie de Claye Souilly les documents suivants :

- Rapport de visite du 04/05/2023
- Compte rendu de réunion du 04/05/2023
- Demande d'avis préalable pour une installation sportive